

DROIT DE TIMBRE PAYE SUR ETAT
AUTORISATION DU 03 FEVRIER 1992.

PARTIE NORMALISEE

L'AN DEUX MILLE
Le DOUZE OCTOBRE

A VILLECOMTAL SUR ARROS (Gers), en l'Etude,
Maître Nicole EVANS, notaire à VILLECOMTAL SUR ARROS (Gers),
soussignée,

A reçu en la forme authentique, le présent acte de VENTE D'IMMEUBLE, à la
requête des personnes ci-après dénommées.

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEURS

Monsieur RODRIGUEZ Serge José, retraité, et Madame CADENE Liliane, sans
profession, son épouse, demeurant ensemble à SENAC (Hautes Pyrénées)

Nés savoir :

Le mari le 11 août 1931 à TREZEL (Algérie)

Et l'épouse le 29 septembre 1935 à ORAN (Algérie)

Mariés en uniques noces sous le régime de la communauté de biens meubles et
acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de
ORAN le 22 octobre 1953. Lequel régime n'a subi depuis aucun changement.

Ci-après dénommés le "Vendeur".

ACQUEREUR

La "COMMUNAUTE DES FILLES ET DES FILS DE LA PAIX", association
dont le siège social est sis actuellement à BAINES - SAINTE RADEGONDE (16360)
Béthanie et initialement à Château de la Cour, Sainte-Gemmes le Robert (53600); formée
sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, aux termes de ses statuts établis en la forme
sous seings privés le 30 octobre 1990, déclarée à la Sous Préfecture de LAVAL
(Mayenne) le 30 octobre 1990 sous le n° 47, et publiée au Journal Officiel le 21
novembre 1990.

Il est ici précisé que le transfert de siège social a été déclaré à la Sous Préfecture
de COGNAC (Charente) le 25 novembre 1991 sous le n° 50, et publié au Journal Officiel
le 11 décembre 1991.

Ladite association représentée par Madame CORNET Arlette, agissant au nom et
en qualité de présidente de l'association dénommée, nommée à cette fonction par
délibération du conseil d'administration en date du 06 mars 2000.

Ayant tous pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes en vertu d'une délibération
du conseil d'administration du 10 octobre 2000 dont une copie certifiée véritable est
demeurée ci-annexée;

Ci-après dénommée "L'Acquéreur".

PRESENCES OU REPRESENTATIONS DES PARTIES

Le Vendeur et le représentant de l'acquéreur sont présents

4.E

DEPOT NO 200009763
PUBLIE ET ENREGISTRE LE 23/11/2000
A LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES DE
TAINES LES BUREAU
VOLUME 2000 P NO 5027
DROITS 48900.00 F
SALAIRE 10006.00 F
TOTAL 49906.00 F
RECU QUARANTE-neuf mille neuf cents francs
LE CONSERVATEUR

P. BASSO

DECLARATIONS SUR LA CAPACITE DES PARTIES

•Le Vendeur confirme l'exactitude des déclarations portées plus haut, concernant son état-civil. Il ajoute :

- avoir sa résidence habituelle en France,
- ne pas être en état de tutelle, curatelle, ni être placé sous le régime de la sauvegarde de justice ou sous un régime d'administration provisoire de ses biens,
- ne pas être et n'avoir jamais été en état de cessation des paiements,
- et jouir de la plénitude de ses droits et capacité.

•Le représentant de l'association déclare :

- que le siège social de l'association est situé en France,
- que l'association n'a jamais fait l'objet d'une action en nullité et n'est pas en état de dissolution anticipée,
- qu'aucun des dirigeants sociaux n'est frappé d'une interdiction d'exercer son mandat social,
- que l'association n'est pas en état de cessation des paiements, liquidation des biens, règlement ou redressement judiciaire.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'étude du Notaire.

EXPOSE PREALABLE

Par les présentes, les personnes dénommées ci-dessus au paragraphe IDENTIFICATION DES PARTIES, conviennent ce qui suit :

VENTE

Le Vendeur, cède, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière et sous les conditions particulières éventuellement prévues plus loin, à L'Acquéreur, qui accepte, les biens dont la désignation suit :

DESIGNATION DES BIENS VENDUS

Une maison d'habitation ancienne et diverses parcelles de terres, le tout sis commune de SENAC(Hautes-Pyrénées), et figurant au plan cadastral rénové de ladite commune, comme suit :

Sect.	N°	Lieudit	Nature	Contenance
A	389	Ricalot	T	36a25ca
A	390	"	B	09a94ca
A	391	"	B	06a20ca
A	392	"	J	18a65ca
A	393	"	V	14a34ca
A	394	"	P	04a61ca
A	395	"	S	03a10ca
A	396	"	S	08a80ca
A	397	"	P	08a85ca
A	398	"	P	67a30ca
A	399	"	T	30a10ca
A	400	"	T	22a55ca